

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 24 juin 2025

**N° VA\_DEL2025\_84**

**Objet : Deuxième affectation des crédits destinés aux associations  
développant le lien social et les activités de proximité au titre de l'année  
2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Jean PERLEIN, Nathalie PICQUOT, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Christian CARNOIS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT étant excusé.

La Ville s'est engagée dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative à soutenir les projets visant à favoriser les activités de proximité, de développement du lien social, d'animation de quartier.

Un crédit de 48 840 € est inscrit à ce titre au budget primitif 2025 représentant une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions aux associations.

Des versements ont été octroyés par délibération n° VA\_DEL2024\_192 à hauteur de 3 000 € en date du 17 décembre 2024 et par délibération n° VA\_DEL2025\_42 en date du 1er avril 2025 à hauteur de 31 862 €. Le disponible est donc de 13 978 €.

Après instruction des demandes déposées par les associations, il est proposé à l'assemblée délibérante d'attribuer les subventions suivantes :

APE Paul Verlaine	1 500 €
Ascq In Love	500 €
LCR Emile Zola	300 €
Portail de l'Ukraine	2 000 €
Radio Campus	3 500 €

En cas de non réalisation des objectifs ou de faute de l'association, ou de non-respect du contrat d'engagement républicain, le reversement de tout ou partie de la subvention pourra être réclamé par la collectivité.

**Après avis de la Commission n°3 Solidarité, sécurité, vie quotidienne, vie associative, état civil, cimetières, participation citoyenne, action sociale du mardi 10 juin 2025, Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le versement de la subvention aux associations citées ci-dessus pour un montant total de 7 800 €.**

**Imputation comptable : 65748 428 3720 LCR  
Politique publique (domaine-action-activité) : 08.2.2 Promotion de la citoyenneté**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,  
Violette SALANON

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 27 juin 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250624-211962-DE-1-1  
Date AR Préfecture : vendredi 27 juin 2025